Les charges indirectes doivent être impactés avant d’être imputés aux différentes

La méthode des sections homogènes (MSH) et souvent utilisés pour réparties les charges indirectes.

1. Caractéristique

La MSH consiste à découper l’activité de l’entreprise en Section (Centres d’Analyse, de Responsabilité ou de Frais).

Une section est un compartiment (subdivision) d’ordre comptable (pour des besoins de calculs) où sont regrouper des frais indirects. Les frais inscrits dans une section doivent pouvoir être mesurer par une unité appelé Unité d’œuvre (UO).

L’insertion doit être classé :

* Section Principale : c’est-à-dire celle qui intervienne directement dans le cycle d’exploitation de l’entreprise (Achat, Production, Vente)
* Section Auxiliaire : c’est-à-dire celle qui fournit des prestations à d’autres Sections.

1. Méthodologie

La MSH est mise en œuvre au moyen d’un document appelé Tableau de Répartition conçu en trois (03) phases :

* Répartition primaire
* Répartition secondaire
* Calcul de Coût des unités d’Œuvre (CUO)

1. Répartition primaire

Elle consiste à ventiler (repartie) les frais (charges) indirectes entres les différentes sections concernées. Cette ventilation se fait à l’aide de clé qui peuvent être des pourcentages, des fractions ou des nombres (à convertir en fraction = nombre / somme des nombres).

Exemple : Voir fiche numéro 1ère Partie

1. Répartition Secondaire

Elle consiste à transférer les frais inscrits dans les sections auxiliaires vers les sections principales. Ce transfert peut être :

* Soit en Escaliers
* Soit Croisés

1. Transfert en Escaliers

Il s’agit d’annuler les sections auxiliaires l’une après l’autres dans un ordre bien déterminer

Exemple : Effectuons la RS des charges indirectes dans l’entreprise « A » sachant que :

* La section A fourni 10% à B, 20% à C, 40% à D et 30% à E
* La section B donne 20% à C, 30% à D et 50% à E
* La section C fournit 50% à D et 50% à E

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Charges | Montants | A | B | C | D | E |
| TP | 21 520 000 | 3 171 000 | 3 171 000 | 3 563 000 | 5 000 000 | 6 615 000 |
| A |  | - 3 171 000 | 317 100 | 634 200 | 1 268 400 | 951 300 |
| B |  |  | - 3 488 100 | 697 620 | 1 046 430 | 1 744 050 |
| C |  |  |  | -4 894 820 | 2 447 410 | 2 447 410 |
| TS | 21 520 000 | - | - | - | 9 762 240 | 11 757 460 |

1. Transfert Croisés (Prestations Réciproques)

Il y a transferts croisés lorsque deux sections auxiliaires au moins se fournissent mutuellement des prestations.

En cas de transfert croisés, les montant à transférer sont obtenu par résolution d’un système à n inconnues (n étant le nombre de sections auxiliaires)

Exemple : Voir Fiche numéro 1 Deuxième partie.

1. Calcul des CUO

Après annulation des sections auxiliaires et totalisation des sections principales :

* Indiqué l’unité d’œuvre (UO) de chaque section
* De calculer le nombre d’unité d’œuvre (NUO) de chaque section
* De calculer le cout de l’unité d’œuvre (CUO) de chaque section :
* De calculer éventuellement le Frais Résiduels de Section (FRS) :